

Articulation des besoins en vue d'un projet de programme opérationnel FSE+



*Comité national de suivi
29 janvier 2020*

Objectifs

- Décloisonner les interventions et faciliter les projets pluridimensionnels en
 - *regroupant les priorités et en limitant le découpage par OS (article 4) ;*
 - *Limitant le découpage infra axe (OS actuels)*

Contraintes

- Tenir compte des priorités imposées : priorité jeunes notamment
- Plan encore large : les priorités doivent être affinées
- Ce projet doit encore être validé et tenir compte des questions de lignes de partage

Architecture

- Les axes prioritaires deviennent des « priorités »
- Les Priorités d'investissement deviennent des objectifs spécifiques tels que fixés par l'article 4 du projet de règlement FSE+

Les priorités



1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail : *Cette priorité a vocation à réunir les actions en faveur de l'emploi et de l'inclusion des axes 1 et 3 actuels : il s'agit de décloisonner les interventions des acteurs*



2. Renforcer le système éducatif, la réussite scolaire et universitaire : *Priorité centrée sur l'action en milieu éducatif, visant tant à renforcer les compétences des professeurs qu'à favoriser la réussite éducative des élèves et des étudiants*



3. Développer l'accès à l'emploi des jeunes: *Priorité qui prend le relais de l'IEJ, sur l'ensemble du territoire, concerne l'accompagnement vers l'emploi et notamment le soutien à l'apprentissage et à l'alternance. Priorité spécifique rendue obligatoire par le règlement.*



4. Améliorer les compétences des salariés et les conditions de travail: *Priorité qui regroupe deux grands types d'intervention : le renforcement des compétences (formation, anticipation des mutations) et la qualité de vie au travail dont l'égalité professionnelle*



5. Innovation sociale: *Priorité dédiée à l'émergence d'expérimentations*

1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché

Accompagnement vers l'emploi

- Accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi (hors formation) : repérage, premier accueil, diagnostic personnalisé, accompagnement global, définition du projet professionnel, mise à l'emploi pendant le parcours, appui intensif, suivi dans l'emploi y compris accompagné, etc. ;
- Levée des freins périphériques, dispositif d'aide à la personne (mobilité, garde d'enfant, etc.), notamment les aides à la mobilité géographique, accès à la santé ;
- Inclusion dans l'emploi des travailleurs handicapés (adaptation de l'entreprise, des compétences, évaluation d'employabilité, accompagnement du parcours, etc.);
- Mobilisation des employeurs en faveur de l'inclusion : médiation vers l'emploi, relations avec les entreprises, valorisation des bonnes pratiques RH (articulation des temps de vie, emploi de personnes handicapées, etc.), démarches RSE, clauses sociales des marchés publics, dimension "inclusion" du dialogue social territorial, etc.
- Coordination des acteurs



Objectif : Soutenir l'accompagnement individualisé et global et renforcé des personnes les plus éloignées du marché du travail (bénéficiaires du RSA, habitants QPV...) en cohérence avec les principes portés dans la concertation relative au SPI

Insertion par l'activité économique

- Développement des activités d'insertion par l'activité économique (SIAE), de l'offre d'emploi d'insertion et de l'accompagnement vers l'emploi ;
- Coopération des SIAE avec les entreprises du secteur marchand, facilitation des parcours et accompagnement des salariés vers l'emploi marchand ;
- Appui aux réseaux, à la professionnalisation, à l'amélioration des pratiques, à la formation des salariés de ce secteur ;
- Actions favorisant l'insertion professionnelle des personnes handicapées, notamment l'aide aux entreprises adaptées.



Objectif : Accompagner le pacte d'ambition pour l'IAE et Cap vers l'entreprise inclusive

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

- Ingénierie et innovation sociale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (actions collectives, « aller vers », développement du pouvoir d'agir des personnes, etc.) ;
- Aides financières et soutien matériel, notamment en matière de biens de première nécessité y compris lutte contre la précarité alimentaire
- Actions de réseau d'entraide, de remobilisation et de socialisation, notamment par les activités culturelles, associatives, sportives et de loisir, lutte contre l'isolement ;
- Lutte contre le sans-abrisme (accompagnement adapté et global, soutien aux accueils de jour, accompagnement vers et dans l'hébergement et le logement), accompagnement des populations en bidonvilles et habitats précaires ;
- Insertion des ressortissants de pays-tiers ;
- Accès aux soins primaires des personnes les plus démunies ;
- Protection de l'enfance y compris les mineurs non accompagnés
- Coordination des acteurs



Objectif : développer l'inclusion sociale et faire du parcours d'accès à l'emploi un objectif

Economie sociale et solidaire et secteur associatif

- appui à la création d'entreprise par des actions de structuration des acteurs et réseaux nationaux ;
- accompagner les entreprises de l'ESS (consolidation, croissance) ;
- instruments financiers dédiés à l'ESS, notamment aux SCOP (Société coopérative et participative) et SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) ;
- appui à la coordination locale entre acteurs de l'ESS et développement des relations avec les entreprises classiques, notamment dans les domaines de l'insertion et du développement durable ;



Objectif : Soutenir le plan gouvernemental de développement du monde associatif, accompagner les têtes de réseau en complément de l'action régionale

2. Renforcer le système éducatif et la réussite scolaire et universitaire

Formation des enseignants

- formation des équipes éducatives, ingénierie des formations et soutien à l'innovation pédagogique notamment à destination des publics à besoins spécifiques (élèves porteurs de handicap, primo-arrivants, etc.), thématiques prioritaires (compétences clés, transition écologique et/ou numérique) ;
- promotion des filières professionnelles et de l'égalité de genre dans l'enseignement, notamment dans les filières scientifiques ;
- soutien à la mobilité des enseignants et des formateurs



Objectif : Plan Ecole inclusive

2. Renforcer le système éducatif et la réussite scolaire et universitaire

Formation des élèves et des étudiants

- éducation à la citoyenneté, développement de l'école inclusive, lutte contre toutes les discriminations et le harcèlement scolaire ;
- formation des élèves aux compétences clés (linguistiques, numériques, fondamentaux, compétences sociales, etc.);
- inclusion scolaire : activités périscolaires (sportives, culturelles, etc.), prévention du décrochage scolaire y compris par la médiation scolaire ;
- soutien aux internats d'excellence et aux internats thématiques dans les zones prioritaires ;



- prévention du décrochage universitaire, réussite des étudiants et aide sociale aux étudiants ;
- soutien à la mobilité européenne et internationale des étudiants et des élèves notamment en Outre-mer ;
- valorisation de la voie professionnelle (développement de réseaux thématiques et diffusion de ressources pédagogiques)

Objectif : Ecole inclusive, lutte contre le décrochage scolaire et universitaire

3. Développer l'accès à l'emploi des jeunes



Insertion des jeunes

- repérage des jeunes en difficulté, en particulier ceux qui ne maîtrisent pas les savoirs de base et confrontés à des difficultés d'insertion sociale ;
- accompagnement dans l'insertion au sens large, notamment vers les dispositifs scolaires de deuxième chance, la mise en situation professionnelle (stage, etc.), vers et dans l'emploi et l'entrepreneuriat ;
- allocations versées aux jeunes, notamment dans un parcours d'insertion
- aides à la mobilité géographique, notamment des jeunes ultramarins et des jeunes ayant moins d'opportunité

Objectif : Concentrer les mesures d'accompagnement vers l'emploi sur les jeunes qui en ont le plus besoin (« NEET », jeunes sous main de justice...)

3. Développer l'accès à l'emploi des jeunes

Apprentissage et alternance

- développement et promotion de l'apprentissage, des formations en alternance et des contrats de professionnalisation, y compris les actions d'accompagnement vers ces dispositifs ;
- valorisation de la voie professionnelle dont production et diffusion de ressources pédagogiques ; développement de réseaux thématiques d'établissement sur des secteurs ou métiers
- aides aux apprentis et salariés en alternance (équipement scolaire, hébergement, transport, etc.), et mise en relation avec les entreprises ;
- sécurisation des parcours en alternance et lutte contre le décrochage des apprentis ;
- soutien à la mobilité transfrontalière, européenne et internationale des apprentis et salariés en alternance notamment en Outre-mer



Objectif : Accompagner le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle initiale comme voie d'insertion dans l'emploi

4. Améliorer les compétences des salariés et les conditions de travail

Formation continue des salariés

- actions de formation et d'accompagnement des salariés, y compris des salariés en cours de reclassement ou en transition professionnelle, notamment les parcours de pré-qualification, les savoirs de base, les formations qualifiantes et certifiantes, les actions relevant des plans de formation (y compris plans et accords de GPEC) ou du compte personnel de formation ;
- ingénierie de formation et construction de parcours, facilitation de l'accès à la formation (lisibilité des référentiels, certification des compétences, modalités innovantes de formation, etc.), plans de développement des compétences, adaptation des compétences aux nouveaux défis sociaux (inclusion sociale, transition écologique et numérique, métiers rares ou émergents, etc.)



Anticipation des mutations économiques

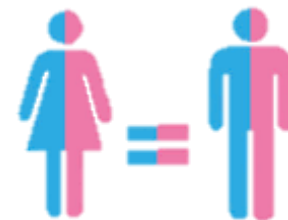
- anticipation des mutations économiques et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans les branches, les entreprises et les territoires, notamment par le dialogue social ou via des accords passés avec l'Etat ;
- actions de veille territoriale et sectorielle : outils de veille (identification des compétences obsolètes et des besoins des filières d'avenir, notamment liées à la transition écologique), outils de partage des données (plateformes RH, passerelles entre secteurs, coordination des acteurs territoriaux, etc.) ;

Objectif : Accroître le niveau de qualification et favoriser les mobilités professionnelles

4. Améliorer les compétences des salariés et les conditions de travail

Egalité professionnelle et entreprise inclusive

- mesures RH favorisant l'égalité salariale et professionnelle : recrutement, formation, adaptation des conditions de travail, mobilité, promotion, rémunération ;
- accompagnement des employeurs et partenaires sociaux en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations, notamment par la négociation collective.
- viser la parité hommes-femmes dans les nouveaux métiers et filières STEM, dont le numérique



Qualité de vie au travail



- maintien dans l'emploi des seniors (conditions de travail, négociation collective, etc.) et valorisation de leurs compétences (tutorat, parrainage, etc.);
- articulation des temps de vie, promotion du télétravail, offre de services (modes de garde d'enfants via des groupements d'entreprise, etc.) ;
- protection et promotion de la santé au travail

Objectif : favoriser l'égalité professionnelle, le taux d'emploi, l'articulation des temps de vie et accompagner l'allongement des carrières